

# Tourcoing

Hôtel de Ville  
10 place Victor Hassebrocq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation  
Direction de la Commande Publique et des  
Affaires Juridiques et Immobilières

DCPAJI\_AR2024\_0020

Délégation de signature à  
**Madame Erika PERIGORD**  
Directrice du Cabinet du Maire et Directrice  
par intérim de la Direction de la  
Communication et de l'Événementiel

## Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie et au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux ;

Vu l'article R.2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2022\_0054 en date du 16 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Erika COUPOIS ;

Considérant le changement de nom de Madame Erika COUPOIS en Erika PERIGORD intervenu le 8 janvier 2024 ;

Considérant que Madame Erika PERIGORD est Directrice du Cabinet du Maire ;

Considérant que Madame Erika PERIGORD est Directrice par intérim de la Direction de la Communication et de l'Événementiel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégation de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

## ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Erika PERIGORD**, en sa qualité de Directrice du Cabinet du Maire, en matière de finances pour :

- Les bons de commande de matériels nécessaires à l'approvisionnement et à la continuité du fonctionnement des services du Cabinet du Maire dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les bons de livraison en exécution des bons de commande émis ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, rejet des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés ;
- Les attestations de service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces à l'appui des mandats et dépenses et titres de recettes.

**Article 2 :** Délégation de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Erika PERIGORD**, en matière de ressources humaines pour les agents de Cabinet du Maire pour :

- Les autorisations de formation ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation (hors formation) ;
- Les autorisations de congés (congés annuels, ARTT, heures de récupération, CET...)
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité ;
- Les visas sur les comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

**Article 3 :** Délégation de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Madame Erika PERIGORD, en sa qualité de Directrice par intérim de la Direction de la Communication et de l'Évènementiel, pour la durée de son intérim, en matière de finances pour :

- Les bons de commande de matériels nécessaires à l'approvisionnement et à la continuité du fonctionnement des services de la Direction de la Communication et de l'Évènementiel dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les bons de livraison en exécution des bons de commande émis ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, rejet des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés,
- Les attestations de service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces à l'appui des mandats et dépenses et titres de recettes.

**Article 4 :** Délégation de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Madame Erika PERIGORD, en matière de ressources humaines pour les agents de la Direction de la Communication et de l'Évènementiel, pour la durée de son intérim pour :

- Les autorisations de formation ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation (hors formation) ;
- Les autorisations de congés ;
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité ;
- Les visas sur les comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

**Article 5 :** L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation  
Fonction, prénom et nom du signataire

**Article 6 :** Cette délégation sera applicable pendant toute la durée d'exercice des fonctions de l'agent, sous réserve de son retrait ou se don abrogation.

**Article 7 :** Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DCPAJI\_AR2022\_0054 du 16 septembre 2022.

**Article 8 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

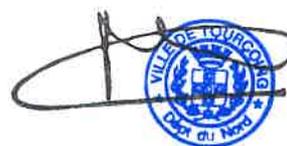
- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressée délégataire.

**Article 9** : La date de publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **06 FEV. 2024**

**Doriane BECUE,**  
**Maire de la Ville de Tourcoing,**



Signature et paraphe de l'agent délégataire :

 EP

Accusé réception en Préfecture le : **06 FEV. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **06 FEV. 2024**



*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_A2024\_0020

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/02/2024

Objet : Délégation de signature à Madame Erika PERIGORD Directrice du Cabinet du Maire et Directrice par intérim de la Direction de la Communication et de l'Événementiel

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 06/02/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_AR2024\_0020 - D\_l\_gation PERIGORD.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240206-DAJI\_A2024\_0020-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2024

